



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 12 mars 2013 à 19 h, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Jeannot Gagnon, directeur général adjoint
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une trentaine de personnes assistent également à la séance.

A1303-041

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 1.

A1303-042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Germain Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenue le 12 février 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Services techniques et réseaux publics
 - 7.1.1 Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'égouts pluviaux – Village de Grande-Entrée
 - 7.2 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.2.1 Adoption du bilan des activités et du plan d'action de la Municipalité dans le cadre du programme de soutien au développement économique et à la création d'emplois des MRC
 - 7.2.2 Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Amélioration à la salle l'Étoile » et « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite au local des Chevaliers de Colomb » – Villages de L'Étang-du-Nord et de Havre-aux-Maisons
 - 7.2.3 Approbation des plans et règlements d'urbanisme – Municipalité de Grosse-Île – Certificat de conformité
 - 7.3 Réglementation municipale
 - 7.3.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt (365 000 \$) – Aménagement d'un parc industriel



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

8. Affaires diverses :

- Maintien intégral de la dénomination « Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » dans la désignation de la circonscription électorale fédérale couvrant notre territoire
- Planification d'aménagement intégré des terres publiques et convention de gestion

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1303-043

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LE 12 FÉVRIER 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 12 février 2013.

Sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

A1303-044

RAPPORT DES COMITÉS

Assurance-emploi

Le maire présente les derniers développements dans le dossier de l'assurance-emploi. Le 27 février dernier se tenait, à Ottawa, une rencontre avec la ministre fédérale des Ressources humaines et du Développement des compétences, Diane Finley, et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, Agnès Maltais, accompagnée par la Coalition nationale de l'Est-du-Québec. Pendant ce temps, aux Îles-de-la-Madeleine, on se mobilisait en organisant une soupe populaire.

Cette rencontre a permis de constater que le gouvernement reste campé sur ses positions et maintient sa réforme. Malgré tout, la Coalition compte bien continuer de revendiquer des changements. Le maire invite les Madelinots à appuyer ce mouvement en participant en grand nombre aux activités de mobilisation à venir.

A1303-045

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 31 janvier au 20 février 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 762 242,98 \$.

A1303-046

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la Municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES TECHNIQUES ET RÉSEAUX PUBLICS

A1303-047

Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'égouts pluviaux – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine désire procéder à la mise en place d'une conduite d'égout pluviale afin de permettre l'urbanisation d'un tronçon de la route 199 dans le secteur de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations doivent être obtenues, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les formulaires de demande d'autorisation ainsi que les documents techniques qui les accompagnent doivent être signés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a mandaté la firme Roche Itée, Groupe-conseil pour réaliser les plans et devis du projet ci-dessus mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Municipalité habilite la firme Roche Itée, Groupe-conseil à préparer et à présenter, en son nom, les demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

que la Municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

que la Municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1303-048

Adoption du bilan des activités de la Municipalité dans le cadre du programme de soutien au développement économique et à la création d'emplois des MRC

Le document constituant le bilan 2012 à être soumis au ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de soutien au développement économique et à la création d'emplois, a été complété et est déposé aux membres du conseil d'agglomération.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que ce document soit adopté par le conseil et transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire aux fins du versement de la subvention prévue à ce programme.

A1303-049

Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Amélioration à la salle l'Étoile » et « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite au local des Chevaliers de Colomb » – Villages de L'Étang-du-Nord et de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux ont soumis et complété des demandes de soutien financier à certaines initiatives locales;

CONSIDÉRANT QUE ces initiatives s'inscrivent dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE ces projets bénéficient de l'adhésion des comités consultatifs locaux des villages de L'Étang-du-Nord et de Havre-aux-Maisons;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu /total projet
Village de L'Étang-du-Nord	Corporation du Parc de Gros-Cap	Amélioration de la salle l'Étoile	18 500 \$ / projet de 28 135 \$
Village de Havre-aux-Maisons	Chevaliers de Colomb Conseil 8527	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite au local	1682 \$ / projet de 2102 \$

A1303-050

Approbation des plans et règlements d'urbanisme – Municipalité de Grosse-Île – Certificat de conformité

Le 25 juin 2010 entré en vigueur le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. L'entrée en vigueur de ce document de planification territoriale régionale a entraîné pour la Municipalité de Grosse-Île des obligations de conformité à l'égard de son plan et de ses règlements d'urbanisme.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

Lors d'une séance tenue le 7 mai 2012, la Municipalité de Grosse-Île a adopté et par la suite transmis ses projets de plan et de règlements d'urbanisme à l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, conformément aux dispositions de la loi. À la suite de l'analyse de ces documents, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a transmis à la Municipalité de Grosse-Île un avis à l'égard de la conformité de ces documents au schéma d'aménagement et de développement révisé. Dans cet avis, on demandait à la Municipalité de Grosse-Île d'apporter certains ajustements en lien notamment avec les grandes affectations du territoire.

Le 5 novembre 2012, la Municipalité de Grosse-Île a procédé à l'adoption de la version définitive de son plan et de ses règlements d'urbanisme pour lesquels on demande maintenant un certificat attestant de la conformité de ces documents au schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce document est nécessaire à l'entrée en vigueur de l'ensemble de ces documents.

Les documents soumis sont les suivants :

- Règlement n° 2012-001 intitulé « Plan d'urbanisme »
- Règlement n° 2012-002 intitulé « Règlement de zonage »
- Règlement n° 2012-003 intitulé « Règlement de lotissement »
- Règlement n° 2012-004 intitulé « Règlement de construction »
- Règlement n° 2012-005 intitulé « Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »
- Règlement n° 2012-006 intitulé « Règlement relatif aux usages conditionnels »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île demande un certificat de conformité à l'égard de son plan et ses règlements d'urbanisme, conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a tenu compte des commentaires transmis par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, le 13 septembre 2012, à l'égard de ses projets de plan et de règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'effet que le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Grosse-Île sont conformes aux orientations et aux affectations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'à son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'on signifie à la Municipalité de Grosse-Île que les règlements n^{os} 2012-001 à 2012-006 sont conformes au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les règlements entreront en vigueur le jour où la présente résolution leur sera signifiée.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à la loi.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1303-051

Avis de motion – Règlement d'emprunt (365 000 \$) – Aménagement d'un parc industriel

Le conseiller Germain Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt relatif à l'aménagement d'un parc industriel.

AFFAIRES DIVERSES

A1303-052

Maintien intégral de la dénomination « Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine » dans la désignation de la circonscription électorale fédérale couvrant notre territoire

CONSIDÉRANT le mandat confié à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec à l'effet de revoir les limites de la circonscription Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 21 août 2012 par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la consultation tenue par la Commission et demandant le maintien de la circonscription Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a déposé son rapport et qu'elle propose de revoir la désignation pour en supprimer le terme « Îles-de-la-Madeleine »;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de la résolution adoptée par le conseil d'agglomération en août dernier visait particulièrement à maintenir intégralement l'actuelle dénomination du comté;

CONSIDÉRANT QUE de faire disparaître le toponyme « Îles-de-la-Madeleine » a pour effet d'occulter cette partie du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec reconnaît comme une de ses régions administratives le territoire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, marquant ainsi la singularité de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la suppression d'une partie de la dénomination de la circonscription risque également d'entraîner une imprécision, voire la confusion du public et des autorités gouvernementales entre le territoire des Îles-de-la-Madeleine et celui des autres îles et archipels du fleuve Saint-Laurent, du golfe du Saint-Laurent et des provinces de l'Atlantique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de demander à la Commission qu'elle conserve la dénomination actuelle du comté et que cette demande soit transmise au député fédéral,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-03-12

Philip Toone, pour suivi auprès de ses collègues parlementaires ainsi qu'auprès des autorités gouvernementales.

A1303-053

Planification de l'aménagement intégré des terres publiques et convention de gestion

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre 2011, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a signifié au ministère des Ressources naturelles (MRN) son intention d'adhérer au programme de délégation de la gestion du territoire public intramunicipal ainsi que son acceptation des termes, engagements, obligations et modalités prévus au programme;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération a soumis tel qu'elle s'y était engagée une planification d'aménagement intégré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu le 11 décembre 2012 une séance de consultation sur le contenu de cette planification;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette consultation des modifications ont été apportées au document et que le rapport de cette rencontre de consultation ainsi que les deux mémoires soumis ont été transmis au ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles doit nous transmettre dans les prochains jours la convention de gestion aux fins de signature;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confirme au ministère des Ressources naturelles que cette planification d'aménagement intégré (PAI) du territoire public soit et est adoptée et que celle-ci fasse partie intégrante de notre schéma d'aménagement;

que le président du conseil d'agglomération, Joël Arseneau, en vertu des pouvoirs conférés à l'Agglomération agissant comme une MRC, soit autorisé à signer une convention de gestion territoriale à cet effet.

A1303-054

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1303-055

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, sur une proposition de Marie Landry, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier